



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 47058

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accès à la culture des personnes souffrant d'un handicap. De nombreux musées, bibliothèques... sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Il lui demande si le Gouvernement entend, en relation avec les collectivités locales, prendre toutes mesures pour faciliter l'accès à la culture aux personnes handicapées.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés d'accès que peuvent rencontrer les personnes handicapées dans le domaine culturel, le ministère de la culture et de la communication créera prochainement une commission nationale culture/handicap. La mission générale de la Commission nationale sera de faciliter l'accès à la culture des personnes handicapées, quelle que soit la nature de ce handicap, dans le souci de leur permettre de participer pleinement à la vie culturelle au même titre que les personnes non handicapées. La Commission s'efforcera d'ancrer les actions vis-à-vis des handicapés dans les politiques de droit commun. L'accès à la culture comprend l'accès aux équipements culturels, aux pratiques artistiques, à la lecture, aux nouvelles technologies, à la formation, aux métiers de l'art et de la culture. Il comprend également l'aménagement des accès aux monuments historiques, aux salles de spectacles, aux bibliothèques, aux musées... Les thèmes choisis en concertation par la Commission elle-même donneront lieu à des groupes de travail associant des personnes étrangères à la Commission, choisies en fonction de leur connaissance du sujet. La Commission sera composée de représentants des grandes associations de handicapés, de personnes handicapées, de représentants des ministères concernés et de représentants de la culture. Les collectivités locales seront associées à ses travaux. La création officielle de la commission nationale culture/handicap est envisagée en octobre 2000.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47058

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3183

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4508